

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Vapona Poudre Anti-Fourmis

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2018-0013

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0018113-0000

Table des matières

| | |
|---|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 5 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 5 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 5 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 5 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 5 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 6 |
| 6. Autres informations | 6 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|----------------------------|
| Vapona Poudre Anti-Fourmis |
| Citin Poudre Anti Fourmis |
| Vapona anti-mierenpoeder |
| Vapona Mierenpoeder |
| Vapona Ameisenpulver |
| Citin Mierenpoeder, |
| Citin Ameisenpulver |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|-----------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | Henkel Belgium N.V. |
| | Adresse | Esplanade 1 PO box 101 1020 Brussels Belgique |
| Numéro de l'autorisation | BE2018-0013 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | BE-0018113-0000 | |
| Date de l'autorisation | 08/09/2017 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 07/09/2027 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | Bayer S.A.S., Division Crop Science, Business Unit Environmental Science |
| Adresse du fabricant | 16 rue Jean-Marie Leclair CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France |
| Emplacement des sites de fabrication | Bayer CropScience S.L., Quart de Poblet, Avda. Comarques del País Valencià 267 E-46930 Quart de Poblet, Valencia Espagne |
| | SBM Formulation, ZI Avenue Jean Foucault CS621 34535 Béziers France |
| | Bayer Türk Kimya San. Ltd. Sti., Bayer CropScience, Baris Mahallesi, Anibal Caddesi No.1 TR 41410 Gebze Turquie |
| | Bayer S.A.S. Division Crop Science, 1 avenue Edouard Herriot - Limas - BP 442 69656 Villefranche-sur-Saône France |
| | Bayer AG, Industriepark Höchst (Gebäude K 607) 65926 Frankfurt Allemagne |
| | IMPERIAL Chemical Logistics GmbH, Niederlassung Wolfenbüttel, Wendessener Strasse 11c 38300 Wolfenbüttel Allemagne |
| | Phyteurop S.A., ZI de la Grande Champagne 49260 Montreuil-Bellay France |
| | Schirm GmbH, Dieselstraße 8 85107 Baar-Ebenhausen Allemagne |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|--|
| Substance active | 24 - Deltaméthrine |
| Nom du fabricant | Bayer AG |
| Adresse du fabricant | Alfred-Nobel-Strasse 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Bayer Vapi Pvt. Ltd, Plot No. 306/3, II phase 396195 GIDC, Vapi Inde |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---------------|---|------------------|------------|-----------|------------|
| Deltaméthrine | (S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate | Substance active | 52918-63-5 | 258-256-6 | 0,05 |

2.2. Type de formulation

DP - Poudre pour poudrage

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans conformément aux exigences régionales/nationales.

Éliminer le récipient dans conformément aux exigences régionales/nationales.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Pour l'élimination et le contrôle des fourmis (ouvrières et nids) - grand public (non-professionnel) - extérieur

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide
Pour l'élimination et contrôle des fourmis.
Pas pour l'élimination et contrôle des fourmis tropicales

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Lasius niger*
Nom commun: Fourmi noire des jardins
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique:
Nom commun: Fourmis
Stade de développement: Adultes et juveniles

| | |
|--|--|
| Domaine d'utilisation | Extérieur Autour des maisons |
| Méthode(s) d'application | Saupoudrage - Pour appliquer le produit, renverser le flacon 3 fois afin d'obtenir la dose souhaité (2 g). Ne pas presser le flacon. |
| Taux et fréquences d'application | 2 g de produit par fourmilière (équivalent à 3 applications, soit 3 renversements du flacon) - 0 - Si les fourmis n'ont pas disparu au bout de 2 ou 3 semaines, répéter une fois l'application. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Grand public (non professionnel) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Flacon en plastique (PE-HD), jusqu'à 400 g. Flacon avec sécurité enfant et plaque de dispersion. |

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Saupoudrer directement à l'entrée de la fourmilière et/ou dans les fissures et crevasses où des fourmis sont visibles. Si des fourmis sortent par plusieurs ouvertures, il est important de les traiter toutes en saupoudrant de manière homogène un maximum de 2 g de produit (soit 3 renversements du flacon) dans chaque entrée de la fourmilière.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Il convient de faire appel à une société d'extermination professionnelle si l'infestation d'insectes est importante et étendue et/ou si les insectes sont dangereux.
Si le produit n'est pas utilisé conformément aux instructions de l'étiquette, les insectes risquent de développer une résistance (le produit perdra en efficacité). Contactez un professionnel si l'infestation persiste.

5.2. Mesures de gestion des risques

Le produit doit être appliqué de manière à éviter tout contact avec les enfants, les animaux domestiques et les denrées alimentaires. Ne pas appliquer le produit au pied ou à proximité de plantes comestibles ou dans les zones où poussent des plantes comestibles. Éloigner les enfants et les animaux pendant l'application et leur interdire l'accès aux zones traitées.
Après l'application, laver les mains et nettoyer les parties de votre peau qui ont été exposées.
Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les prochaines 24 heures.
Lorsque le produit est utilisé autour de bâtiments, ne pas appliquer à proximité des drainages. Si la zone traitée est raccordée à une installation de récupération de l'eau pluviale ou aux égouts, appliquer uniquement le produit à des endroits qui ne présentent pas de risque de submersion ou d'humidité, c'est-à-dire protégés de la pluie, des inondations et de l'eau de rinçage.
Ne pas utiliser le produit à proximité d'étangs ou d'autres plans d'eau.
Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Des sensations cutanées peuvent se produire, telles que des brûlures ou des picotements sur le visage et les muqueuses. Cependant, ces sensations ne provoquent aucune lésion et sont de nature passagère (maximum 24 heures).

Premiers secours :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Général: Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et l'éliminer en toute sécurité.

Inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. **Ne PAS** faire vomir.

Contact avec la peau: Laver avec une grande quantité d'eau et du savon. Appeler un médecin si une irritation apparaît et persiste.

Contact avec les yeux : Maintenir l'oeil ouvert et le rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer après les 5 premières minutes puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ne pas polluer le sol, les plans d'eau ou les cours d'eau avec le produit ou son emballage vide.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la législation nationale/régionale en vigueur.
Ne pas verser le produit biocide ni la solution diluée du produit biocide dans les égouts.
La phrase suivante doit être indiquée uniquement dans la FDS :
Les résidus du produit biocide doivent être éliminés conformément à la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et le Catalogue Européen des Déchets (CED) et conformément à la législation nationale. Maintenir les produits biocides dans leur emballage originaux. Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Les emballages contenant des résidus de produit doivent être manipulés en conséquence.
Entrée du catalogue des déchets concernant les pesticides : 20 01 19
Entrée du catalogue des déchets concernant les emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus : 15 01 10

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 3 ans.
Les conteneurs doivent être conservés dans un endroit frais, sec et ventilé.
Protéger le produit de toute exposition directe au soleil.
Conserver le produit dans le récipient d'origine.
Protéger le produit du gel.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver hors de portée des enfants.

6. Autres informations